



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18116695

Code

19-07-2018

BELGISCH STAATSBLADE



11 JUL. 2018

Greff

N° d'entreprise : **0404.419.130**

Dénomination

(en entier) : **Ateliers de Construction de Herstal**

(en abrégé) : **A.C.Herstal**

Forme juridique : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Hayeneux 148, 4040 Herstal**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat commissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2018 :

Renouvellement du mandat du commissaire

Sur proposition des administrateurs, l'assemblée décide de renouveler le mandat de Cabinet de Réviseurs d'Entreprises Leboutte, Mouhib & Co SCPRL (Numéro d'entreprise BE 0460.983.491 / RPM Liège, division Liège), ayant son siège à Quai des Ardennes 7 4020 Liège, représentée par Monsieur Leboutte Denys, réviseur d'entreprise, ayant son bureau à Quai des Ardennes 7, 4020 Liège, en qualité de commissaire pour une période de trois années comptables, nomination effective à partir d'aujourd'hui et prenant fin après l'assemblée générale qui délibérera et décidera des comptes annuels de la troisième année comptable.

La rémunération annuelle du commissaire sera fixée à la somme de 7.500,00 EUR. Ce montant sera adapté chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

DCH SPRL, représentée par son représentant permanent,
Monsieur Didier Collignon

Documents déposés:

- Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2018 ;
- Attestation du déposant et copie recto-verso de sa carte d'identité

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 26/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).